

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	29
" " présents :	18
" " ayant donné pouvoir :	07
" " votant :	25

Date de la convocation : 17 mai 2023

PRÉSENTS : M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN., Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID-ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, M. OLIVIER, M. BINDA, , M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : M. Guy SAILLARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ, M. PERNOT donne pouvoir à Mme DELACROIX ; M. GRENIER, Mme GIROD donne pouvoir à Mme BENOIT ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. TISSOT ; M. POUX donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme TBATOU ; Mme LACROIX donne pouvoir à M. CUEVAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre Binda.

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. David Dussouillez, Premier adjoint.

M. Pierre Binda est nommé secrétaire de séance.

M. Dussouillez.- Bonsoir à toutes et à tous.

Mesdames, Messieurs, le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter.

Monsieur le Maire ne peut être présent ce soir dû à un léger problème de santé, il vous prie de l'en excuser.

Tout d'abord, en notre nom à tous, je lui souhaite un prompt rétablissement.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2121-14 et L.2122-17, « le Conseil municipal est présidé par le Maire et à défaut, par celui qui le remplace ». « En cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations. ».

C'est donc en qualité de Premier Adjoint que je présiderai ce soir la séance du Conseil municipal.

Adoption de l'ordre du jour

Nous allons débiter cette séance avec l'adoption de l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Nous poursuivons avec l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 qui vous a été adressé par mail le 4 mai 2023.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal que vous avez reçu ? (*Néant*).

Je considère qu'il est adopté.

Désignation du secrétaire de séance : dans l'ordre, nous avons Monsieur Lombart. Je vois qu'il n'est pas là. Ce sera donc Monsieur Pierre Binda.

Pierre Binda est nommé secrétaire de séance.

Les excusés : M. Guy saillard me donne pouvoir,
M. Clément Pernot donne pouvoir à Mme Véronique Delacroix,
Mme Michelle Girod donne pouvoir à Mme Ghislaine Benoît,
Mme Catherine Douard donne pouvoir à Monsieur Pascal Tissot,
M. Victor Poux donne pouvoir à Mme Catherine David-Rousseau,
Mme Alexandra Roussel donne pouvoir à Mme Rahma Tbatou,
Mme Marine Lacroix donne pouvoir à M. Philippe Cuevas.

Avant mon arrivée en mairie, j'ai reçu les excuses de M. Pascal Grenier qui a également un petit problème de santé de dernière minute.

Remerciements et communications diverses

Nous avons deux remerciements ce soir :

L'association Entente Jura Centre Athlétisme remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement 2023, ainsi que pour la subvention accordée pour le marathon relais, qui aura lieu le 2 septembre aux Louaitaux.

L'équipe Saint Vincent de Paul remercie toute la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement accordée pour l'année 2023.

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

Toujours dans les subventions et pour votre information, la commission permanente du Conseil départemental a décidé l'attribution de subventions au titre de la Dotation Relance Jura concernant :

- La réhabilitation et le remplacement de 11 chalets de rangement des jardins ouvriers
Montant H.T. de la dépense subventionnable : 89 271 €
Montant de la subvention accordée : 29 755 €

La même somme a été votée à la Communauté de communes.

- La réfection de la toiture du bâtiment de la bibliothèque municipale
Montant H.T. de la dépense subventionnable : 80 394 €
Montant de la subvention accordée : 20 100 €

Le même montant est accordé par la Communauté de communes.

Merci au Conseil départemental. Nous ne pourrions pas remercier ce soir le président, mais nous faisons part de notre entière satisfaction.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Vous avez ensuite les droits de préemption, que vous avez dans vos dossiers. Ce sont des renonciations au droit de préemption.

N'hésitez pas si vous avez vu quelque chose. (*Néant*).

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

1. Validation d'une subvention D.E.T.R.

M. Dussouillez.- "Par délibération en date du 15 décembre 2022, le Conseil municipal avait approuvé les demandes de subventions au titre de la D.E.T.R. 2023.

Par courrier reçu en date du 24 avril, Monsieur le Préfet du Jura a informé de l'attribution de la subvention suivante :

		Attribution D.E.T.R.	
Opération	Montant	Taux	En Euros
Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation à l'opidum et à la bibliothèque	72 144.00 €	30 %	21 643.00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement de l'opération."

Sur ces deux projets, les études sont en cours. Nous n'avons pas encore d'échéancier sur la partie opérationnelle.

Est-ce que vous avez des questions sur ces subventions ? (*Néant*).

Le préfet nous demande à chaque fois de valider.

Je vous demande de bien vouloir approuver le plan de financement de l'opération.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Merci.

2. Avis sur un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement

M. Dussouillez.- "SNTS est une société spécialisée dans le traitement de surfaces en sous-traitance pour les industries du luxe.

L'entreprise a été rachetée en 2017 en même temps que KANGO, entreprise voisine

spécialisée dans la tribofinition et le polissage, par le groupe BCM Global Métal Works auquel elles appartiennent depuis.

Le Groupe prévoit de déménager les activités de KANGO et SNTS sur un même site neuf qui sera implanté dans la zone industrielle, rue Sous Burgille, toujours sur la commune de Champagnole.

Il est également prévu une zone « école » dédiée à l'apprentissage du polissage pour maintenir et développer ce savoir-faire.

Les activités de traitement de surfaces et de tribofinition sont soumises à la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE) sous le régime de l'enregistrement et de la déclaration.

L'atelier projeté sera implanté sur la commune de Champagnole, à environ 100 m au Sud de la première habitation de l'autre côté de la RN5 et 370 m au Nord-Est de la deuxième située de l'autre côté de la zone industrielle, sur les parcelles cadastrales Section AT n° 290 et 292 d'une surface totale de 15 674 m².

L'étude a permis de mettre en évidence que les principaux risques sont un déversement accidentel et l'incendie. SNTS dispose des compétences techniques et de la capacité financière pour gérer le mieux possible cette nouvelle installation qui permettra le développement des activités dans des locaux plus adaptés que le site actuel, existant depuis de nombreuses années et implantés à proximité d'habitations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement pour l'installation d'un atelier de traitement de surfaces sur la commune de Champagnole."

Elle se situe actuellement derrière le cabinet Duverne, route de Crotenay.

Les travaux ont dû débiter puisque la voie d'accès est en terrassement. Cela se situe entre l'usine Lacroix et le centre routier départemental.

C'est une opération de la Communauté de communes qui permet de libérer un espace d'entreprises en plein milieu des habitations rue Victor Bérard pour rejoindre la zone industrielle André Schwartzmann.

Pour ce qui est du devenir du site, la ComCom aura certainement des projets.

Mme Delacroix.- N'y a-t-il pas une autre entreprise qui devrait venir s'installer ?

M. Dussouillez.- Il y a Pascal Barbe qui fait du polissage. Pour l'instant, il va rester là-bas et il y a aussi des tractations avec la Communauté de communes pour un éventuel déménagement.

M. Cuevas.- C'est en fait tout le bâtiment actuel qui part là-bas, avec les trois sociétés.

M. Dussouillez.- Je n'ai pas connaissance de la date de fin des travaux, mais il y a plus d'un an de travaux.

Mme Rigoulet.- Pour l'école, est-ce que ce serait un personnel qui serait en interne à la société ?

M. Dussouillez.- Oui, je pense. Cela doit être du style, de l'académie de décolletage. Est-ce que vous avez des interrogations ?

Mme Delacroix.- Est-ce que cela veut dire qu'il y a de la pollution sur le site actuel ?

M. Dussouillez.- Non. Il y a des risques sur la future implantation parce qu'il y a des zones d'habitation à proximité.

Intervenant.- Ils s'éloignent des habitations.

M. Dussouillez.- C'est eux qui montent le dossier de pollution. Il doit y avoir des dossiers consultables en mairie et à la ComCom. Toute personne peut donc aller consulter le dossier.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Merci.

3. Travaux d'aménagement de la rue Foch : avenant au marché

M. Dussouillez.- "Les travaux de réaménagement des rues Maréchal Foch et Aimé Berthod ont été confiés à l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

Lors de leur réalisation, plusieurs sujétions techniques sont apparues. En effet, la structure de voirie rencontrée n'était pas celle prévue, l'épaisseur d'enrobé était très variable, ce qui a nécessité un rabotage plus important ainsi qu'une couche de réglage avant l'application du nouvel enrobé.

Un réseau d'eaux pluviales non répertorié a également été rencontré à la place des futures bordures, il a donc été nécessaire de le déplacer.

Enfin, lors des travaux il a été constaté que les bouches à clefs du réseau d'eau potable étaient en mauvais état, il a donc été décidé de les changer.

Ces travaux ont provoqué une dépense supplémentaire de 36 221,64 € HT (marché initial : 169 999,00 € HT), ainsi que l'allongement du délai de 4 jours, portant les délais contractuels de réalisation des travaux de 6 à 7 semaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux supplémentaires et autoriser le Maire à signer l'avenant au marché avec l'entreprise Eiffage et toutes les pièces nécessaires."

Nous avons dû fermer la route une semaine supplémentaire.

J'ajoute que suite à plusieurs constats de certains élus et de certains habitants concernant l'état des enrobés après des pluies, avec beaucoup de flaques d'eau sur les trottoirs, la fin des travaux n'a pas été signée et l'entreprise devra reprendre des parties où il y a ce qu'on appelle des (gouilles) d'eau. Ceci sur la partie droite exclusivement.

Mme Rigoulet.- Est-ce que la difficulté vient d'une mauvaise analyse par la société de l'existant ?

Il me semble qu'ils avaient été choisis pour leur rapidité, avec un bon rapport qualité-prix dans la proposition qui a été faite.

M. Dussouillez.- Il y a déjà un réseau qui n'était pas répertorié sur les plans.

M. Delfau.- Il s'agit d'un ancien réseau d'eaux pluviales.

Ce qu'il faut préciser, c'est que la route a peut-être été fermée une semaine et demie, mais le concurrent qui était moins cher proposait de la fermer cinq semaines. Sachant que les concurrents qui avaient mis cinq semaines auraient aussi rencontré cette difficulté et donc ajouté du temps également.

Mme Rigoulet.- C'était plutôt pour le côté technique, afin de laisser passer les grands tubes par la route.

M. Cuevas.- Nous aurions eu ce prix-là ou approximativement avec une autre entreprise. Nous n'avions donc pas le choix.

M. Dussouillez.- Quelle que soit l'entreprise, nous aurions eu les mêmes découvertes concernant ces trois faits-là.

On peut tout de même féliciter l'entreprise pour leur rapidité car tout le monde craignait beaucoup de perturbations suite à la fermeture et finalement, cela a été assez fluide dans les travaux et les délais ont été respectés, à part cette semaine supplémentaire.

M. Cuevas.- Le tablier de la route est très bien fait. Il n'y a pas une seule bosse.

M. Dussouillez.- Dans un futur plus ou moins proche, on essaiera de mettre un peu de couleur, une résine sur les trottoirs avec des antidérapants. On le verra d'ailleurs plus tard dans un autre dossier.

Intervenant : Est-ce que l'on va demander un pourcentage d'aide sur ces dépenses supplémentaires ?

M. Delfau.- On avait demandé de la DETR sur un montant supérieur.

M. Dussouillez.- Pour ce qui est de la DETR, je vois que beaucoup de dossiers sont refusés au Département parce qu'ils sont souvent axés sur l'environnement.

M. Delfau. - Là, c'est un dossier accepté.

M. Dussouillez.- C'est parfait. C'est 30 % ?

M. Delfau.- Oui.

M. Dussouillez.- Pour cet avenant, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Merci.

4. Lotissement Sur Valières : vente de terrain

M. Dussouillez.- "Il convient de se prononcer quant à la cession des parcelles suivantes au lotissement Sur Valières, selon le prix fixé précédemment par délibération, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m²	Prix TTC
40-1	896 m²	M. PROST Jacques	30.00 €	30 616.79 €
40-2	669 m²	M. et Mme CHIADO-CAPONET Emmanuel	30.00 €	22 860.08 €
40-4	737 m²	SCI SHANFIO représentée par SCHNEIDER Ludovic	30.00 €	25 183.68 €
40-5	1 085 m²	SCI ERNA représentée par NANNI Stéphane	30.00 €	37 075.02 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires."

Pour la SCI, c'est pour faire du petit collectif en bande.
Ce sont là les derniers terrains que nous avons aménagés.
Avez-vous des questions sur ces ventes ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
(*Unanimité*).
Merci.

5. Achat de terrain (*Forêt de Taravent*)

M. Dussouillez.- "La ville de Champagnole est propriétaire d'environ 900 hectares de forêt, soumise pour l'essentiel au régime forestier et gérée par l'ONF.

La ville a l'objectif d'acquérir de nouvelles surfaces forestières, afin de compenser ultérieurement la distraction du régime forestier de parcelles situées route de Sapois.

Monsieur René ROUX a été reçu récemment en mairie ; il est propriétaire de la parcelle cadastrée section BM n° 8, d'une surface de 143 020 m², lieu-dit « Bois des Mareschets » sur le canton de Taravent. La parcelle est contiguë à plusieurs parcelles boisées communales.

Pour information, une évaluation a été sollicitée auprès de l'ONF ; un comptage et un cubage précis des arbres, par type d'essence, a été effectué, ainsi qu'une estimation de la valeur. Cette dernière a été établie à 123 452,59 €.

Un accord est intervenu avec M. ROUX pour finaliser l'acquisition au prix de 125 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 21, article 2117, fonction 76.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n° 8, appartenant à M. René ROUX, au prix de 125 000 €, auxquels s'ajouteront les frais.

Vous voudrez bien autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer l'acte et toutes pièces nécessaires afférentes à cette acquisition."

C'était ici l'occasion de récupérer cette parcelle au milieu des nôtres puisque, dans un futur plus ou moins proche, celles de la route de Sapois vont permettre l'agrandissement de la zone industrielle.

Pascal, est-ce que tu souhaites ajouter quelque chose ?

M. Tissot.- Quand on veut construire une entreprise et que l'on prend sur la forêt, on est obligé d'acheter le terrain. Là, c'était l'occasion rêvée parce que c'est une surface égale. C'est donc vraiment un coup de chance. On achète donc cette forêt et on va la compenser en distraction par la forêt qui est sur la route de Sapois, forêt qui est en train de dépérir. La preuve en étant qu'avec le coup de vent qu'il y a eu il y a un mois et demi, juste après la scierie, il y a un véritable jeu de quilles avec au moins 20 arbres qui sont tombés sur environ 50 à 70 mètres.

Nous allons donc nous retrouver, pour le même prix, avec une forêt dans le massif forestier le plus sympathique de Champagnole, à Taravent, qui garde l'eau.

On ne pouvait pas faire mieux puisqu'il fallait trouver 14 hectares. Si cela avait été éparpillé à droite et à gauche, cela aurait été plus compliqué au niveau gestion.

M. Dussouillez.- C'était l'occasion ou jamais de pouvoir l'acquérir pour compléter toute notre zone en jaune à l'écran.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?
(Unanimité).
Merci.

6. Construction d'une halle : présentation de l'avant-projet

M. Dussouillez.- Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous allons différer cette présentation au prochain Conseil, lorsque Monsieur le Maire sera de retour. (*Approbation générale*).

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

7. Compte Financier Unique C.F.U. 2022 Budget principal et budgets annexes

M. Tissot.- Suite à l'examen par la commission des Finances en date du 15 mai dernier, le Conseil municipal est invité à délibérer et approuver les comptes.

Je signale simplement qu'il ne sera plus nécessaire de voter les Comptes de Gestion puis les Comptes Administratifs ; les deux documents ont fusionné en un seul, intitulé le Compte Financier Unique (C.F.U.).

Je vais déjà le détailler avant de le soumettre au vote.

Le résultat de clôture du budget principal se monte à 345 393 €. Il y a deux choses :

- Le budget principal pour 1 099 353 € moins les restes à réaliser, donc 790 715 €, ce qui fait 308 637 €.
- On intègre également l'excédent final du budget du lotissement des Louaitaux de 36 755 €.

Ce qui nous fait un excédent de 345 393,45 €.

Nous passons aux dépenses d'investissement. Je ferai simplement une remarque : ce budget 2022 est dans la moyenne, il n'y a rien de particulier.

Nous avons un taux de réalisation de 58,90 %, donc pratiquement identique à celui de 2021, et de 94 % avec les restes à réaliser. C'est-à-dire que ce qu'on met en budget, on le fait, le réalise.

Vous avez le détail des restes à réaliser, sachant que nous avons déjà tout vu l'année dernière puisque cela a été voté.

Si je prends le Pumptrack, qui est une belle réalisation pour 119 876 €, c'est maintenant quelque chose qui marche et qui va être inauguré, par exemple.

M. Dussouillez.- Il y a des choses qui sont déjà faites dans la liste que vous avez à l'écran.

M. Tissot.- Si vous avez des questions, n'hésitez pas. (*Néant*).

Je vais m'arrêter sur la SPL Energie pour 75 000 € parce qu'on m'a posé la question en commission des finances et je n'avais pas la réponse puisque la prochaine réunion aura lieu vendredi prochain.

Pour l'instant, la société a été créée. C'est relativement long puisque tout ce qui est administratif est long. Je ne sais pas si la mise en route effective est faite, mais j'y reviendrai au prochain Conseil municipal, quand j'aurai plus d'informations.

M. Dussouillez.- Il y a en effet toute la partie juridique à monter, avec un comptable à trouver.

M. Tissot.- N'y voyez pas une critique, mais l'administratif est lourd, il ne faut en effet

pas se tromper.

Je passe aux recettes d'investissement. Ce sont des choses traditionnelles, avec les dotations de l'Etat.

L'affectation, c'est le résultat de l'année dernière.

Ensuite, l'emprunt de 500 000 € que nous avons fait l'année dernière à 0,85. Nous nous positionnions toujours en début d'année pour faire un emprunt, c'est en effet la ligne de conduite qu'on s'est donnée. Sauf que vu les taux actuels qui approchent les 4 % et sachant que nous n'avions pas réellement besoin d'emprunter dans un premier temps, nous l'avons suspendu. Nous le ferons peut-être dans d'autres conditions. Pour l'instant, les taux sont hauts et ils vont rester hauts, ce qui est relatif puisqu'ils sont autour de 4 %.

Vous avez ensuite les opérations de vente de terrains. Cela comprend la maison de santé pour 999 128 €. C'est la maison de santé et ADEF c'est-à-dire ce qui va se faire sur le stade Léo Lagrange.

M. Dussouillez.- Le permis de construire est toujours en cours.

M. Tissot.- Je signale que le remboursement du fonds d'épargne forestier pour 78 000 € est une erreur. Ceci n'existe pas. Le fonds d'épargne forestier, ce sont les 5 500 € que l'on retrouve un peu plus haut. C'était un placement qui avait été fait il y a 25 ou 30 ans et que nous avons récupéré l'année dernière parce qu'il arrivait au bout. C'était un remboursement normal.

Vous avez à l'écran le même graphique que chaque année, avec la répartition des dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 158 167 €. En gros, ce sont les salaires pour un peu moins de la moitié. Après, c'est le fonctionnement habituel.

Nous avons essayé d'être au plus près possible pour que vous vous rendiez compte de ce que chaque service "coûte".

Mme Delacroix.- A quoi correspondent les opérations non-ventilables ?

M. Tissot.- Vous avez tout le détail en dessous.

Mme Delacroix.- Pardon.

M. Tissot.- Je passe aux dépenses de fonctionnement. On voit une grosse différence entre 21 et 22, c'est simplement une histoire de ventes de terrains. Ce qui est important, c'est le chiffre du dessous, les 8 774 000 € à comparer avec les 8 197 000 € de l'année précédente. Tout cela vient principalement de l'augmentation des 5,8, donc de l'inflation et un peu du détail que vous avez dessous, sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

N'hésitez pas si vous avez des questions ? (*Néant*).

M. Dussouillez.- La présentation à l'écran est intéressante puisque nous avons le détail des charges de personnel par service. C'est la première fois que nous avons cela ?

M. Tissot.- C'est la première fois que l'on peut faire une comparaison car on a ajusté les postes.

M. Dussouillez.- Ce tableau ne sera plus le même l'année prochaine avec le point d'indice.

M. Tissot.- Cette année, il y aura plusieurs augmentations. Il y a déjà le SMIC avec beaucoup d'employés qui sont à la limite, qui seront donc concernés. Il y aura le point d'indice, avec plusieurs sons de cloche actuellement. On s'oriente *a priori* comme l'année dernière, donc sur

3,5. Cela peut varier de 3,5 à 7. À mon avis, ce sera 3,5, mais à voir.

M. Dussouillez.- Ce sera au 1^{er} juillet également ?

M. Tissot.- Normalement, mais il faut demander au spécialiste.

On vous ressort chaque année l'évolution du ratio des dépenses réelles pour voir comment nous nous situons. Pour une commune de 5 000 à 10 000 habitants, la moyenne est à 57 et nous sommes à 55. C'est un peu plus que l'année dernière, ce qui est normal.

M. Dussouillez.- Ça reste stable.

M. Tissot.- Vous avez ensuite l'évolution de la section de fonctionnement. On est reparti du comparatif de 2018 à 2022, avec une augmentation de 480 000 € en 4 à 5 ans, donc en fait une augmentation de 7 % en 5 ans.

M. Dussouillez.- On avait eu une grosse baisse en 2015, avec pas mal de départs. À un moment donné, on est obligé de remplacer *a minima* dans les services.

M. Tissot.- Au niveau des recettes, nous avons la chance d'avoir stabilisé le nombre d'habitants. On augmente de 73 952, ce qui n'est pas neutre. Au niveau des recettes fiscales, on augmente aussi de 344 000 €. C'est ce chiffre qui prouve le dynamisme de la ville.

M. Dussouillez.- On le voit vraiment depuis quelques années, donc une stabilisation, voire une légère augmentation de la population.

M. Cuevas.- Quand on voit le nombre de lotissements qui ont été faits, heureusement qu'il y a une augmentation. L'augmentation est même faible par rapport au nombre de lotissements. Elle est loin d'être proportionnelle.

Mme Delacroix.- On était à 8 040 au dernier recensement, il y a 3 ans.

M. Dussouillez.- Je vous rappelle que l'objectif était de ne plus en perdre et de ne pas passer en dessous des 8 000.

Mme Delacroix.- C'est plutôt bien, sachant que nous avons une population vieillissante, c'est ce qu'on appelle le papyboom.

M. Tissot.- Ensuite, je vais passer rapidement concernant l'annuité de la dette puisqu'on l'a déjà vue au budget prévisionnel. Nous sommes en régression au niveau de l'annuité de la dette. C'est donc là aussi du positif.

On se situe bien, sachant que les comparaisons sont ce qu'elles sont dans la mesure où il y a des ComCom qui prennent plus de services que d'autres.

Ce qui est important, c'est qu'en 2021, on était à 5,4 en ratio d'endettement. Il faut être en dessous de 10 pour être bien et nous sommes à 3,8. C'est donc également quelque chose de positif.

Je passe aux recettes de fonctionnement. Le taux de réalisation est toujours supérieur à ce que nous avons prévu. C'est aussi du positif puisque nous recevons plus que ce que nous avons mis au budget.

Pour la fiscalité, nous avons fait un comparatif qui remonte loin, donc de 2013 à 2022. On retrouve toujours le dynamisme puisqu'on avait 3,2 M€ au global en 2013 et nous sommes à 3,8 M€.

Vous avez ensuite un schéma qui vous indique qu'on passe à 1 991 006 en 2021. C'est

suite à la suppression de la taxe d'habitation qui est compensée. Le bon chiffre pour 2021-2022 est donc celui qui est en vert : 3 765 000 et 3 888 000. On voit qu'on continue de progresser et même fortement sur l'année dernière.

M. Dussouillez.- Et aussi depuis que les dotations ont été supprimées.

M. Tissot.- Oui, bien sûr. C'est, en gros, 600 000 € de moins par an. Ça s'était arrêté là.

Je vais m'arrêter sur le tableau à l'écran qui vous donne la vision 2022, mais aussi la vision 2023. En 2022, le gaz a été hyper taxé, il a été multiplié par 2. L'électricité n'était pas concernée mais nous avons anticipé en pensant que cela pourrait être multiplié par 3,4 l'année prochaine. On voit donc ici les mesures qui ont été prises par Monsieur le maire. On était à 320 000 € en 2020, 291 000 € en 2021 et là, nous sommes à 200 000 € environ, ceci en n'ayant pris des mesures qu'à partir du mois de mars ou avril. On voit ici l'effort qui a été fait.

Si on prend 200 000 qu'on multiplie par 3,4, on arrive aux 650 000 et nous avons programmé 900 000. On va donc dans le bon sens.

Le gaz va aussi redescendre en 2023. Ce qui veut dire que nous nous sommes fait beaucoup de souci et à juste titre, nous avons tout de suite pris des mesures et on voit qu'on peut aborder l'année 2023 de manière beaucoup plus sereine.

M. Dussouillez.- Là, nous n'avons pas encore réellement les chiffres 2023 suite aux mesures que nous avons prises.

M. Tissot.- C'est très simple. Aujourd'hui, 23 mai, nous n'avons pas encore reçu une seule facture d'électricité.

M. Dussouillez.- On ne sait donc pas combien nous avons économisé.

M. Tissot.- Il est donc difficile d'avoir une vision pour 2023.
Combien de factures reçoit-on par an ?

M. Delfau.- Une par mois.

M. Tissot.- Il nous en manque donc déjà 5.

M. Delfau.- L'Etat a mis un dispositif en place avec des quotités et des plafonnements. Ce qui fait que c'est au fournisseur d'énergie de calculer et de répercuter directement sur la facture. Mais le système est tellement complexe que les fournisseurs d'énergie ont du mal à faire ces calculs et ça traîne vu que c'est toujours en discussion.

M. Tissot.- Lorsque nous avons eu connaissance du mécanisme, on s'est mis à quatre ou cinq pour essayer de le comprendre et nous n'y sommes pas vraiment parvenus. Je vois donc que nous ne sommes pas les seuls puisqu'ils n'ont toujours pas trouvé la solution au bout de 5 mois.

Il ne faut pas oublier que nous sommes en attente de deux "amortisseurs" concernant le point d'indice et l'inflation. On espère ainsi récupérer au bas mot 400 000 €.

Si on ajoute nos mesures d'économie à ce que nous sommes censés récupérer, nous devrions avoir une année 2023 sereine, ce qui nous permettra de préparer l'année 2024 qui devrait être, à mon avis, beaucoup plus compliquée.

Mme Rigoulet.- Comme peut-on diviser par 10 le coût de l'arrosage ?

M. Delfau.- Il y a eu plusieurs choses. Il y a eu la DSP (délégation de service public) qui nous lie avec Véolia qui a été renégo-ciée. Du coup, le prix de l'eau brute avait baissé sur l'arrosage

vu qu'il n'y a que l'eau et pas la part assainissement.

Il y avait aussi eu une fuite sur la fontaine de Bellefrise, donc quelques surconsommations.

Il y a donc eu des efforts de faits, mais il y a aussi eu des anomalies qui ont été corrigées.

M. Dussouillez.- On devrait donc avoir plus de lumière en octobre.

M. Tissot.- Peut-être avant. Pour moi, l'année 2023 devrait bien se passer. Contrairement au souci que nous nous faisons l'année dernière, nous pouvons être raisonnablement optimiste.

Il est vrai que la forêt est actuellement le "parent pauvre" de la commune. En gros, on est à -1. Dans les années futures, on va varier entre 0 et 70 000, notre but étant de ne pas perdre d'argent sur la forêt. C'est-à-dire que quand il y aura des investissements trop importants au niveau de la forêt, nous ne les ferons pas. Et quand il y aura des bonnes années, on en profitera pour faire les investissements.

Mais il est vrai que c'est compliqué. Comme on l'a vu tout à l'heure, quand il y a un coup de vent, la moitié des arbres sont par terre. C'est pour cela que le fait de racheter cette forêt de Taravent est une bonne chose.

Mme Rigoulet.- Dans ce cas, qui est-ce qui intervient pour ramasser les arbres ?

M. Tissot.- L'ONF intervient. Nous intervenons rapidement avec le maire, sauf que le vent n'est pas que sur Champagnole. Je suis allé à une réunion AOC bois du Jura à Mouthe, le maire parlait de 900 m³ de bois par terre suite au même coup de vent.

Nous avons de très bonnes relations avec l'ONF, ils sont très réactifs. Cela se passe donc très bien et dès l'instant où il y a quelque chose à faire, nous le faisons.

Le scolyte qui n'était que dans le bas est maintenant monté très haut. Nous y avons eu droit, mais je n'ai pas fait le point récemment avec l'ONF pour savoir où cela en était.

Je passe au camping municipal. Pour ceux qui étaient présents lorsque nous avons pris la décision de le mettre à du privé, je pense que nous avons vraiment bien fait parce que c'est vraiment un plus. Quand on voit le chiffre d'affaires de l'année dernière, c'est plutôt sympa.

M. Dussouillez.- Je vous rappelle que la transition a été faite avec les nouveaux gérants qui ont présenté un plan d'investissement. Je pense que le plus important est la couverture de la piscine. C'est ce qu'ils nous avaient annoncé lorsque nous les avons rencontrés avec le maire.

M. Tissot.- C'est en effet une chance, sachant que les premiers avaient déjà fait des investissements conséquents. C'est donc vraiment un beau camping. Et comme ils vont continuer, c'est assez formidable.

Récemment, je suis passé sur Marigny ou c'est Capfun qui voulait acheter, mais là, c'est vraiment une grande tristesse. C'est du camping pour dire que c'est du camping, mais on ressent la rentabilité.

M. Dussouillez.- Je crois qu'un village est en procès avec eux parce qu'ils voulaient mettre des toboggans.

M. Tissot.- Là, c'est un camping qui reste humain, ce qui est bien.

La preuve que cela marche bien, c'est le chiffre d'affaires et le fait que tout le monde s'y retrouve, ceux qui viennent, ceux qui y travaillent et nous, la ville. Je vous rappelle que nous n'avons plus d'emprunt sur le camping.

Vous avez ensuite certaines recettes de fonctionnement sur 3 ans. On voit tout de suite l'incidence Covid sur l'Oppidum.

La Base de la roche progresse toujours bien. C'est un beau lieu à louer.

M. Dussouillez.- Il y a eu pas mal de travaux de faits sur la Base de la roche ces dernières années, un peu sur l'isolation, sur le mobilier, les cuisines.

M. Tissot.- On a même fait une réserve d'eau en vue d'une sécheresse potentielle. C'est là aussi un bel outil dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Pour les droits de mutation, le pic était en 2021. En 2023, on avait mis 200 000 € au budget. On a déjà anticipé en disant qu'il n'y a pas de lotissement, que le marché se tend. Il n'y a pas beaucoup de biens à vendre et, de l'autre côté, les gens ont du mal à emprunter.

Intervenant : Qu'est-ce que les droits de mutation ?

M. Tissot.- C'est quand vous passez chez le notaire, il y a un pourcentage qui est à peine en dessous de 10 %. Dans ce pourcentage, une partie revient à la ville.

Intervenant : Merci.

M. Tissot.- Concernant la taxe communale finale d'électricité, on se demande si elle va monter puisque l'électricité a monté. On est en train de rechercher parce qu'on n'est pas sûr.

Au niveau des particuliers, il y a eu une limite qui était de 5 %, mais pas au niveau des commerces. On ne sait pas, on vous en dira donc plus la prochaine fois.

Vous avez ensuite le rappel des résultats de clôture du CFU 2022 du budget général. C'est la première chose qu'on a vue tout à l'heure. Ce qu'il faut retenir, c'est le résultat de clôture à 345 393,45 € qu'on dispatchera tout à l'heure en achats et en investissements.

Je passe aux budgets annexes, tout d'abord avec l'eau potable.

Sur le schéma que vous avez à l'écran, les travaux sont en bleu et les recettes en orange. Vous voyez qu'il y a des années où on fait beaucoup de travaux et cela compense toutes les recettes et des années, comme 2021, où on ne fait pas grand-chose.

Quoi qu'il en soit, chaque année ce qui nous reste en résultat dans ce budget-là est reporté sur l'année d'après parce qu'on est sans cesse en train de faire des améliorations, ce qui est le but de ce budget.

Ensuite, la production d'électricité. Vous voyez en bleu s'il y a beaucoup d'eau ou pas.

Au niveau de la production de photovoltaïque, les chiffres ne sont pas tout à fait bons parce que, depuis 2 ans, le Tennis et l'école du Boulevard ont des panneaux, mais nous n'avons pas encore le contrat avec EDF.

M. Dussouillez.- Cela ne marche donc pas ?

M. Tissot.- Si, ça marche très bien. Il y aura un rattrapage parce que là aussi, il y a du retard.

Notre volonté sera de continuer à investir dans la production d'électricité.

Le résultat net est de 68 000 €, en sachant que nous avons reversé 75 074 € au budget général.

Nous payons 33 863 € d'impôts société puisque nous sommes considérés comme une société. Là aussi, on va les conserver, certainement pour investir.

Pour le restaurant municipal, on a fait un petit tableau sympathique. Vous n'avez pas les chiffres de 2018, mais nous avons 572 000 €. En 2019, on avait 651 687 € et aujourd'hui, on a 695 936 €. On continue donc à évoluer. Ce qui est intéressant, c'est que le self est bien reparti. Je n'en suis pas surpris parce qu'il y a de la qualité. Les portages également. Malgré tout, on arrive à un résultat négatif que l'on verra après, mais qui est normal puisqu'au niveau des scolaires, plus on en fait, plus on perd de l'argent, mais c'est normal. C'est un lien social qui est indispensable au

niveau de la ville.

M. Dussouillez.- On voit que le portage se maintient et sur la distribution, on peut dire qu'on est au taquet sur le périmètre d'intervention, sachant qu'on essaie d'optimiser les tournées. Je peux vous dire que celui qui livre les repas ne chôme pas.

M. Tissot.- Il s'arrête tout juste pour dire bonjour.

M. Cuevas.- Sur la cantine, comme je le disais la dernière fois en commission, il y a beaucoup de travaux en ce moment sur le secteur. Il faut espérer que ça reste à ce niveau-là, mais il y a un grand nombre d'entreprises qui y vont manger en ce moment.

M. Dussouillez.- Pour l'assainissement, il y en a déjà pour 4 ans de travaux.

M. Cuevas.- Tant mieux.

M. Dussouillez.- Ajouté aux restaurants de ville, évidemment.

M. Tissot.- Tant qu'on sera dynamique, ça marchera bien.

On arrive à un résultat de l'exercice de 77 438 €. Le but serait de revenir à 20 ou 30 000 €.

Sur le budget Champa Immo, on a mis quelque chose qu'on n'avait pas jusqu'à présent. Lorsqu'on parlait de ce budget, on ne savait pas ce que cela concernait. Là, vous avez les appartements et les maisons en location, les garages en location, vous avez la liste de tout ce qui est dans Champa Immo.

Les loyers 2022 ont augmenté, ce qui est tout à fait normal dans la mesure où nous avons mis en location l'ancienneté Trésorerie.

C'est un budget qui devient intéressant. On pourra donc continuer d'investir.

Intervenant : Il est écrit 11 garages rue Clovis Brocard.

M. Tissot.- On a bien vérifié, il y en a bien 11. Comme on en avait parlé en commission des finances, on a vérifié.

Le résultat net est de 1 397,54 €. Déduction faite de la subvention d'équilibre, le résultat est de -134 153 €. Ce qui est normal puisque nous avons fait des achats et il y a des opérations d'ordre.

On termine avec les lotissements communaux.

Pour le premier, les Louaitaux, on sort à 36 655 €, sauf qu'il y avait une subvention d'équilibre, ce qui s'explique avec les nombreux travaux faits dans le lotissement. Autrement, on aurait eu -134 245,89 €. On a remis les 36 000 qui restaient dans le budget.

Pour Le Grand Parc, le résultat net est de 230 670 €, en attente d'un agrandissement.

Sur Valières, on a un chiffre de -399 000 €, mais il y a encore pour environ 200 000 € de parcelles à vendre.

On vous a ensuite répertorié tous les budgets. Je vais vous demander de les voter. Pour cela, David Dussouillez doit sortir.

(M. David Dussouillez sort de la salle du Conseil).

Avant de passer au vote, y a-t-il encore des questions ? *(Néant).*

Je vous propose de voter l'ensemble des budgets pour éviter de les voter individuellement, si vous en êtes d'accord. *(Approbation générale).*

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

(M. David Dussouillez regagne sa place dans la salle du Conseil).

8. Affectation des résultats 2022

M. Tissot.- Nous allons maintenant affecter les résultats 2022.

M. Dussouillez.- Tout a été voté ?

M. Tissot.- Oui, l'ensemble du budget a été voté. Nous avons voté globalement.

« Après avis favorable de la commission des finances réunie le 15 mai dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les affectations des résultats suivantes :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DE LA VILLE

. Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de 1 403 384.99 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris) de 1 094 747.00 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 1 094 747.00 €
- solde disponible : 308 637.99 €
- intégration du résultat de clôture du budget lot les Louaitaux 36 755.46 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) : 345 393.45 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art D 001) : 304 031.62 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET EAU

. Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de 69 932.27 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris) de 25 777.83 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 25 777.83 €
- solde disponible : 44 154.44 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 44 154.44 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) : 21 059.17 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET CHAMPA IMMO

. Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître:

- un excédent d'exploitation cumulé de 136 679.02 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris) de 135 281.48 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 135 281.48 €
- solde disponible : 1 397.54 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 1 397.54 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art D 001) : 305 913.36 € »

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).
On a repris les sommes qu'on a vues jusqu'à présent pour les affecter, c'est la partie comptable.
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(*Unanimité*).
Je vous remercie.

9. Bilan des cessions et des acquisitions immobilières

M. Tissot.- Là, ce sont uniquement des cessions. Il n'y aura pas de vote. C'est pour que vous sachiez ce qui s'est passé.

M. Dussouillez.- Tout le monde a pris acte ? (*Approbation générale*).

M. Tissot.- Je peux les reprendre rapidement :
549 828 €, c'est la maison de santé
449 300 €, ce sont les terrains de l'EHPAD qui sera en construction sur l'ancien stade Léo Lagrange.

Après, vous avez le lotissement Les Louaitaux, la dernière parcelle a été cédée cette année.

Le lotissement Le Grand Parc, c'est la dernière parcelle de la 1^{ère} tranche qui a été vendue.
Le budget Sur Valières, on a vendu deux parcelles pour 68 530 €

Je vais revenir au budget général. On a vu qu'on avait un budget excédentaire. On va maintenant le dispatcher en dépenses et en investissements.

Ce qui est en jaune, c'est ce que vous avez déjà vu déjà l'année. Il n'y a rien d'extraordinaire.

En vert, les 113 904 correspondent au remboursement des travaux d'assainissement rue d'Ain. Une partie étant prise en charge par la Communauté de communes, nous avons récupéré cette part.

En bas de la page, nous avons 345 000 € auxquels on ajoute les 113 000 € de remboursement des travaux d'assainissement, ce qui fait en gros 459 000 €. Ensuite, vous avez leur ventilation en investissement.

On avait prévu 20 000 € pour la réalisation d'une piste cyclable. C'est là une demande forte.

M. Dussouillez.- Il s'agit de mettre en place une étude globale sur la ville pour un schéma cohérent de piste cyclable, sans forcément passer par l'avenue de la République, mais que nous ayons tout de même des axes aux différents coins de la ville pour que les vélos puissent circuler en toute sécurité.

M. Tissot.- On remplace un serveur, c'est donc une participation de la communauté de communes.

Les travaux de reboisement dans les forêts communales pour 29 000 € avec, en face, une subvention de 18 000 €.

Achat d'une parcelle forestière : 104 359 €. On avait budgété 40 000 € puisqu'on pensait l'acheter. Comme on en a l'occasion, on achète la totalité. Il a donc fallu rajouter 104 000 €.

En face, on a mis la cession de la parcelle forestière à la communauté de communes une fois qu'on aura tout distrait. Ce ne sera donc pas en 2023.

On a mis 50 000 € pour l'ancien hôpital. Ce n'est pas le prix du terrain, c'est une transaction qui doit se faire. Il y a là un flou artistique.

M. Dussouillez.- On est propriétaire de l'ensemble du site, mais il y a une bande de garages du côté de chez Noz, dans la rue Saint Exupéry qui ne nous appartient pas.

M. Tissot.- Nous avons proposé une transaction.

M. Dussouillez.- Le but, à terme, est d'être propriétaire de l'ensemble pour voir ce qui pourrait être fait en matière d'immobilier.

M. Tissot.- N'oubliez pas que comme nous sommes maintenant en manque de terrain, nous allons donc chercher toutes les opportunités et là, c'en est vraiment une belle.

Pour les budgétiser, nous avons retrouvé un peu de FCTVA et nous avons diminué les achats de terrains.

Nous avons remplacé une porte aux ateliers.

« Aménagement des bords d'Ain », c'est là une volonté du maire. Il est en effet évident que nous avons vraiment quelque chose de sympa à faire à cet endroit.

M. Dussouillez.- Nous devons revoir la voirie, la pose de bancs éventuels, des poubelles.

M. Tissot.- « Revêtements de trottoir rue du Pavé », Flavien, peux-tu nous expliquer ce qu'on fait avec les 40 000 € ?

M. Delfau.- Il s'agit d'une résine colorée pour mettre en contraste les trottoirs. On ne le fait pas tout de suite après les travaux puisqu'il faut que l'enrobé dégraisse. Là, cela fait 2 ou 3 ans.

M. Tissot.- C'est ce que l'on fera après rue Foch.

M. Delfau.- C'est par exemple ce qu'il y a sur le plateau.

M. Dussouillez.- Il y a un travers de la rue d'Ain qui est fait comme cela aussi.

M. Cuevas.- Il brille ?

M. Dussouillez.- Non. C'est un travers un peu oranger-sable.

M. Tissot.- C'est pour ne pas glisser.

M. Dussouillez.- Oui, il y a des paillettes dans le goudron.

Quelle est l'explication, Flavien, des paillettes dans le goudron de la rue d'Ain ?

M. Delfau.- C'est une finition d'enrobé qui permet de contraster la chaussée et les trottoirs la nuit. Ce qui brille, c'est la chaussée, en sachant que c'est du verre pilé et pas des paillettes.

M. Tissot.- Ensuite, il y a des bricoles.

Puis, achat de 30 corbeilles de rue tri sélectif. Vous allez nous dire que ces corbeilles sont chères, mais Flavien va nous donner l'explication.

M. Delfau.- Dans les corbeilles de rue qui sont en centre-ville, il n'y a pas de possibilité

de faire le tri alors qu'en général, c'est le cas dans la majorité des espaces publics. En plus, nous avons signé une convention avec les entreprises qui vendent du tabac pour récupérer une taxe en fonction du nombre d'habitants. On récupère donc à peu près 12 000 € tous les ans.

L'idée est de collecter les mégots à part. Ces corbeilles de rue ont donc le rôle de séparer les déchets et elles ont aussi un cendrier pour collecter les mégots.

M. Tissot.- Comment s'appelle cette taxe ?

M. Delfau.- C'est comme l'éco-participation quand vous achetez de l'électroménager. C'est la REP Mégots (responsabilité élargie du producteur).

M. Tissot.- Remplacement du lave-linge à la Base de la roche.

Et enfin, « divers travaux de voirie », ce sont des petites choses que nous serons obligés de faire dans le courant de l'année.

Concernant les charges de personnel, entre l'augmentation du SMIC et l'augmentation du point d'indice, il s'agit d'une somme importante. On a mis 315 000 €, mais on ne sait pas si ce sera cela. Comme l'année ne sera pas complète, ce ne sera certainement pas cette somme. On a préféré mettre plus dans l'attente de savoir ce qui va se passer.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

M. Dussouillez.- Je vous rappelle que c'est une liste à l'instant t, en sachant que d'ici la fin de l'année, on aura les trois réponses qu'on attend concernant le point d'indice, les consommations énergétiques et une éventuelle dotation de l'Etat qui pourrait tomber sur de nouveaux critères. On pourrait donc peut-être avoir une plus large marge de manœuvre, de l'ordre de 400 à 500 000 €.

M. Tissot.- Oui, cela peut être assez conséquent. C'est pour cela que nous pouvons raisonnablement être optimistes.

M. Dussouillez.- Avez-vous des questions ? (*Néant*).

M. Tissot.- Pour le budget eau, c'est beaucoup plus simple. On reprend ce qu'on a vu tout à l'heure et là, c'est de la petite cuisine comptable. Vous avez l'affectation du résultat qu'on met en travaux sur le réseau d'eau potable.

Je vais m'arrêter sur l'électricité pour donner la parole à Flavien.

Travaux de remplacement du dégrilleur, le dégrilleur étant ce qui vient nettoyer pour que la centrale ne s'arrête pas. Un dégrilleur vient ôter les branches, les feuilles à l'automne.

M. Dussouillez.- C'est lequel ?

M. Delfau.- C'est celui de la Roche.

M. Tissot.- Là, il y a un montant de 47 000 €. On avait mis 40 000 €, on a donc rajouté un peu.

Ensuite, des frais d'études. Flavien va également pouvoir nous les expliquer.

M. Delfau.- C'est une possibilité réglementaire qui permettrait, plutôt que de revendre l'énergie à un certain prix à EDF et puis de le racheter à EDF puisque c'est aussi notre fournisseur d'énergie, ceci à un prix qui est parfois plus important, d'orienter directement l'électricité produite par la centrale de la roche sur certains sites, par exemple sur l'Oppidum qui est en gros consommateur.

Au lieu d'acheter l'électricité plus chère qu'on ne la vend, on sera finalement gagnant.

Mais cela demande une étude parce que le montage est assez complexe et il faut voir par rapport à ce qu'on paie, sachant qu'on a déjà du mal à le savoir pour 2023. Il y a donc une étude à faire parce que cela peut être intéressant.

M. Tissot.- On vous tiendra au courant des résultats de cette étude. Si cela pouvait s'avérer positif, ce serait vraiment sympa.

Le restaurant, c'est pareil, rien de particulier à part l'achat de véhicules-portage.

Pour le budget Immo, c'est pareil, on affecte les résultats qu'on a sur les ventes de garage.

Vous voyez 2 200 € de taxe foncière. C'est ce qu'on a remis parce que c'est le logement de la Trésorerie.

Le Grand Parc, on a mis en « terrain aménagé », mais c'est simplement parce qu'il fallait le mettre quelque part pour reporter l'excédent de ce budget.

Avez-vous des questions ?

M. Cuevas.- Il y a Sur Valières.

M. Tissot.- J'ai oublié Sur Valières, pardon. Là, c'est pareil, il y a des grands chiffres mais on les a vus tout à l'heure. On retrouve l'ensemble des opérations qui sont passées.

M. Tissot.- Je vais vous demander un vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

M. Dussouillez.- Merci, Pascal, pour ce gros dossier concernant les finances.

M. Tissot.- Ce qu'il faut retenir, c'est que l'on peut être raisonnablement optimiste, ce qui n'était pas le cas à un moment donné, lorsque nous avions des chiffres catastrophiques. Mais nous serons toujours prudents et vous avez vu que nous l'étions déjà. Nous attendons.

M. Dussouillez.- On voit tout de même que les décisions qui ont été prises l'année dernière concernant l'énergie nous permettent, même si nous n'avons pas encore les résultats, d'être un peu plus soulagé concernant les finances sur la fin de l'année.

M. Vuillermoz.- J'ai une question concernant un dossier et j'ai oublié d'en parler en commission finances. On attendait des sommes assez importantes des panneaux publicitaires.

M. Tissot.- Les 500 000 € ?

M. Vuillermoz.- Oui.

M. Tissot.- Je pense qu'on va attendre ! *(Rires).*

M. Dussouillez.- On en a reparlé il n'y a pas longtemps.

M. Delfau.- Il y a effectivement 476 000 € qui sont réclamés parce qu'il y a une entreprise qui a affiché des panneaux de manière illégale. On avait fait des constats. Cela a été jugé. Du coup, l'entreprise est condamnée à nous verser cette somme. Mais cette entreprise est en Allemagne, ce qui fait que le trésorier-payeur, donc les Finances publiques, a du mal à recouvrer ces sommes.

M. Dussouillez.- Somme qui augmente tous les jours ?

M. Delfau.- Non, puisque les panneaux ont été retirés.
Ils ont fait appel, mais ce n'est pas suspensif de la somme qu'ils doivent nous verser. Mais ce n'est pas François qui peut aller leur réclamer cette somme.

M. Jacquier.- Les finances publiques nous ont clairement dit qu'avec une telle somme à l'étranger, donc en Allemagne, ils ne peuvent pas faire grand-chose.

Là, nous avons réussi à avoir de nouveaux renseignements puisqu'ils continuent à louer les panneaux.

M. Delfau.- C'est en effet un afficheur qui continue son activité.

M. Jacquier.- Nous ne pouvons pas aller au-delà avec les éléments que nous avons.
On avait provisionné la recette parce qu'on savait bien qu'il y avait ce risque.

M. Dussouillez.- Y a-t-il d'autres questions financières avant de passer au prochain dossier ? Je n'en vois pas.

Nous passons donc à la 10^{ème} commission.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

11. Conventions avec la CAF

Mme David Rousseau.- "La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Jura a transmis les conventions d'objectifs et de financement pour les trois prestations de services suivantes : accueil de loisirs (ALSH) périscolaire, accueil de loisirs (ALSH) extrascolaire et accueil de loisirs (ALSH) adolescents. Ces conventions existaient et doivent faire l'objet d'un renouvellement.

Des subventions de fonctionnement dites aides au financement local des accueils du Jura (FILAJ) sont versés par la C.A.F. en fonction de différents critères (bonification plan mercredi, projet éducatif territorial pour le périscolaire, diversité des activités organisées pour l'extrascolaire, etc.) et du bonus « territoire CTG », pour lequel nous avons délibéré en décembre 2020 et décembre 2021.

Pour information, le montant perçu par la Ville de la part de la C.A.F. pour les activités 2022 s'élève au total à 112 438.94 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces trois conventions d'objectifs et de financement avec la C.A.F. du Jura.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je passe au vote.

Qui est contre ,

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

M. Dussouillez.- On peut tout de même observer le montant important de ces aides en provenance de la CAF.

Merci Cathy.

Nous arrivons au terme de l'ordre du jour. Nous allons passer aux questions diverses.

Questions diverses

En premier lieu, je vais donner la parole à Véronique Delacroix pour la commission de contrôle des listes électorales.

Mme Delacroix.- "Le mandat de 3 ans de la commission désignée en début de mandat arrive à échéance cette année, il convient donc de renouveler la composition conformément aux textes en vigueur et à la demande de la Préfecture.

Il convient d'en discuter en Conseil municipal mais une délibération n'est pas nécessaire. Il est possible de conserver les mêmes membres.

Après consultation, il est donc proposé la composition telle qu'elle apparaît sur le tableau présenté. La seule modification est la désignation de Mme Vernier-Thiémard en suppléant pour la minorité (à la place de M. El Fahfouhi).

La commission se réunit en principe entre le 21ème et le 24ème jour avant un scrutin, et en fin d'année lorsqu'il n'y a pas de scrutin."

Est-ce que vous êtes d'accord sur la composition de cette commission ? (*Approbation générale*).

Je dirais presque que c'est trop tard parce que la préfecture a demandé de confirmer la composition de la commission le jour après la date limite. Ils nous auraient soi-disant envoyé un mail le 29 mars, mais personne ne l'a retrouvé.

Il s'agit donc de : M. Bonjour, M. Cusenier, Mme Filippi, M. Vuillemin, Mme Douard, M. Binda, M. Cuevas et Mme Lacroix.

En suppléant : Mme Vernier-Thiémard.

Ce n'est pas très contraignant.

Intervenant : C'est simplement que le travail de l'état civil a augmenté.

M. Cuevas.- Le travail est bien fait en amont.

M. Dussouillez.- Là, on ne vote pas ?

Mme Delacroix.- Non, c'est juste une information.

M. Dussouillez.- Merci Véronique.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? (*Néant*).

L'ordre du jour étant épuisé, je vais vous donner quelques informations sur l'agenda à venir.

Le 30 mai, nous devrions avoir un Conseil communautaire pour les élus à la ComCom.

Le 1^{er} juin, commission développement culturel.

Le 3 juin à 17 heures, donc un samedi, inauguration du Pumptrack qui n'est pas encore ouvert; je vous le rappelle, bien qu'il soit déjà fortement utilisé.

Vendredi 9 juin à 18 heures, Conseil municipal pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales. C'est une date imposée par le gouvernement et il y aura un ordre du jour unique qui sera l'élection des délégués qui voteront aux élections sénatoriales du 24 septembre dans la journée. Je vous rappelle que votre présence sera obligatoire, sinon amendable.

Mme Rigoulet - Il y a aussi l'université ouverte.

M. Dussouillez.- Il y en a pour un quart d'heure. C'est à 18 heures et l'université ouverte

est à 19 heures.

Mme Benoit - Le 4 juin, ce sera la fête des mères. Il y a la visite des mamans qui sont à l'hôpital. Tout le monde est invité à venir leur rendre visite.

M. Dussouillez.- A quelle heure ?

Mme Benoit - Ce sera à 11 heures le dimanche 4 juin.

M. Dussouillez.- Je reviens au 9 juin : élections pour les sénatoriales.

Le 14 juin, le comité social territorial à 8 h 30, c'est un mercredi.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 27 juin ici même.

Voilà pour l'agenda à venir.

S'il n'y a pas d'intervention, je lève la séance.

Mme Delacroix - Je crois qu'il y a une commémoration le 8 juin.

M. Dussouillez.- Il y a une cérémonie. On a dû recevoir les invitations par mail.

Ce sont les anciens d'Indochine. L'invitation est arrivée aujourd'hui.

Ce sera le dimanche 18 juin à 11 heures.

Merci pour votre participation et bonne soirée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 10.

Le Secrétaire de Séance,

Le Premier Adjoint,

Pierre BINDA,



David DUSSOUILLEZ,

